OCOM M426.02C – FAIRE UNE RANDONNÉE PÉDESTRE EN SUIVANT UN ITINÉRAIRE

1. **Rendement** :Faire une randonnée pédestre en suivant un itinéraire

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) de l'équipement d'expédition personnel,

      (2) de l'équipement de randonnée pédestre personnel,

      (3) de l'équipement de randonnée pédestre de groupe,

      (4) de la supervision, et

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Centre d'expédition, Terrain de randonnée pédestre de catégorie 2 ou 3 conformément à la publication A-CR-CCP-930/AG-002 *Directive de sécurité intérimaire pour les activités du programme des cadets*.

3. **Norme** :Le cadet, à titre de membre d'un groupe d'au plus six personnes, doit faire de la randonnée pédestre sur un sentier avec terrain de classe 1 ou 2, avec un sac à dos d'expédition, pendant une expédition.

4. **Points d'enseignement** :

   a. Donner une séance d'information qui doit comprendre l'explication des points suivants :

      (1) des objectifs et de l'importance de l'activité;

      (2) des ressources qui peuvent être nécessaires pour mener à bien l'activité; et

      (3) de toutes les lignes directrices relatives à la sécurité qui doivent être suivies lors de l'activité.

   b. Demander aux cadets, à titre de membres d'un groupe d'au plus six personnes, doit faire de la randonnée pédestre sur un sentier avec terrain de catégorie 3 pendant expédition.

   c. Effectuer une séance de rétroaction en demandant aux cadets :

      (1) comment ils se sentaient par rapport à l'activité;

      (2) comment ils ont senti que leur équipe collaborait;

      (3) quelle partie de l'activité les a le plus mis au défi;

      (4) de quelle façon leurs coéquipiers les ont aidés lorsqu'ils étaient mis au défi;

      (5) ont-ils des exemples précis des occasions où des liens se sont créés dans leur équipe;

      (6) comment l'équipe a-t-elle pris des décisions;

      (7) est-ce que les idées ou les suggestions de tous les membres de l'équipe ont été considérées ; et

      (8) que feraient-ils à titre de chef de ce type d'activité pour s'assurer que leurs subordonnés apprécient l'activité.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a. Introduction et conclusion :	10 min
b. Apprentissage par l'expérience :	260 min
c. Durée totale :	270 min

6. **Justification** :Une approche expérientielle a été choisie pour cette activité parce qu'elle permet au cadet d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences grâce à une expérience directe. Le cadet fait l'expérience d'une randonnée pédestre sur un terrain de classe 3 au cours d'une expédition et la décrit à un niveau personnel. Le cadet aura l'occasion de réfléchir et de se pencher sur ce qu'il a observé, ressenti et pensé lors de la randonnée pédestre et d'évaluer la façon dont cette expérience est liée à ce qu'il a déjà appris et aux expériences futures.

7. **Documents de référence** :

   a. A2-001 A-CR-CCP-930/AG-002, *Directive de sécurité intérimaire pour les activités du programme des cadets*. Groupe de soutien national aux cadets et Rangers juniors canadiens (2019). Ottawa, ON: Ministère de la Défense nationale.

   b. C2-016 ISBN 1-4000-5309-9 Curtis, R. (2005). *The backpacker's field manual: A comprehensive guide to mastering backcountry skills*. New York, New York, Three Rivers Press.

   c. C2-042 ISBN 0-7566-0946-1 Berger, K. (2005). *Backpacking & hiking*. New York, New York, DK Publishing, Inc.

   d. C2-051 ISBN 978-0-7153-2254-3 Bagshaw, C. (éd.). (2006). *The ultimate hiking skills manual*. Cincinnati, Ohio, David & Charles.

   e. C2-103 ISBN 0-89886-427-5 Graydon, D. et Hanson, K. (éd.). (2001). *Mountaineering: The freedom of the hills* (6e éd.), Seattle, Washington, The Mountaineers.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. de l'équipement d'expédition personnel,

   b. de l'équipement de randonnée pédestre personnel, et

   c. de l'équipement de randonnée pédestre de groupe.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. de l'équipement d'expédition personnel,

   b. de l'équipement de randonnée pédestre personnel, et

   c. de l'équipement de randonnée pédestre de groupe.

10. **Modalités de contrôle** :Cet OCOM est évalué conformément aux instructions du chapitre 3, annexe B, COREN 426.

11. **Remarques** :

   a. Les centres d'expédition sont tenus de choisir deux moyens de transport dynamiques entre l'OCOM M426.02a (Pagayer un canot), l'OCOM M426.02b (Faire une randonnée en vélo de montagne), l'OCOM M426.02c (Effectuer une randonnée pédestre), l'OCOM M426.02d (Faire de la raquette le long d'un itinéraire) et l'OCOM M426.02e (Skier le long d'un itinéraire) à inclure dans leur instruction d'expédition.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Cet OCOM s'est vu alloué neuf périodes sur le nombre total de périodes allouées pour le cours. Tous les centres d'expédition peuvent modifier cette répartition selon le choix des activités, des installations et des ressources disponibles au centre.

c. Les cadets seront répartis en équipes à leur arrivée au centre d'expédition. Ils recevront une occasion de naviguer et de diriger leurs pairs. Ces équipes doivent rester les mêmes tout au long de l'expédition.

d. Conformément à la publication A-CR-CCP-930/AG-002 *Directive de sécurité intérimaire pour les activités du programme des cadets* :

(1) L'équipement de randonnée pédestre comprend :

(a) des bottes de randonnée,

(b) des bâtons de marche;

(2) L'équipement de randonnée pédestre de groupe suivant est nécessaire pour la randonnée :

(a) une carte topographique ou des sentiers de la région,

(b) une boussole,

(c) un récepteur GPS,

(d) une trousse de premiers soins, et

(e) un dispositif de communication (p. ex., une radio portative).

e. S'assurer que chaque cadet a à sa disposition amplement d'eau lorsqu'il fait de la randonnée pédestre.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.